

## Formule 5B

### Demande d'approbation d'un projet de réfection ayant trait à une unité locative déterminée

#### A. Renseignements concernant l'unité locative et l'ensemble résidentiel

Nom de l'ensemble résidentiel (s'il y a lieu)

Numéro de l'unité locative

Adresse de l'ensemble résidentiel

#### B. Coordonnées du locateur

Nom du locateur

Adresse du locateur

Numéro de téléphone

Numéro de télécopieur

Adresse électronique

#### C. Détails du projet de réfection

1. Date prévue du début des travaux : \_\_\_\_\_
2. Date prévue de l'achèvement des travaux : \_\_\_\_\_
3. Coût total estimatif : \_\_\_\_\_
4. Description du projet de réfection envisagé (cochez au moins 4 des éléments suivants) :  
 armoires de cuisine       comptoirs et évier de la cuisine       câblage électrique  
 appareils électroménagers\*       fenêtres ou portes panoramiques coulissantes\*       revêtement de sol\*       appareils de salle de bains\*  
\*au moins 75 %  
 autres éléments jugés acceptables par le directeur (précisez) \_\_\_\_\_

#### D. Confirmation de l'évacuation volontaire de l'unité locative

Le locataire \_\_\_\_\_  
(nom du locataire) (numéro de téléphone du locataire)

a quitté ou quittera l'unité locative le \_\_\_\_\_  
(date)

Expliquez brièvement pourquoi la location est résiliée : (par ex., le locataire n'a pas renouvelé une convention de location d'une durée déterminée.)

#### E. État de l'ensemble résidentiel

Je certifie qu'en date de la présente demande, l'ensemble résidentiel dans lequel est située l'unité locative est en bon état, habitable et conforme aux normes prévues par la loi en matière de salubrité, de construction, d'entretien et d'occupation.

Signature du locateur

Date

#### Note :

- Le locateur doit joindre à la présente demande une copie de l'avis de résiliation du locataire ainsi que l'adresse de réexpédition et le numéro de téléphone actuel de ce dernier, la confirmation écrite de la résiliation, une preuve de l'offre de renouvellement de la convention de location et de son non-renouvellement ou un avis d'abandon.
- Pour toute demande d'approbation d'un projet de réfection ayant trait à une unité locative déterminée, la Direction de la location à usage d'habitation exige un droit non remboursable de 150 \$. Le locateur doit joindre le droit à sa demande. La Direction ne traitera pas celle-ci tant qu'elle n'aura pas reçu le paiement.
- Le locateur ne peut réaliser plus de 20 % du projet de réfection envisagé à l'égard d'une unité locative déterminée, en fonction du coût total du projet pour cette unité, avant que le premier ordre portant approbation conditionnelle du projet ne soit donné.